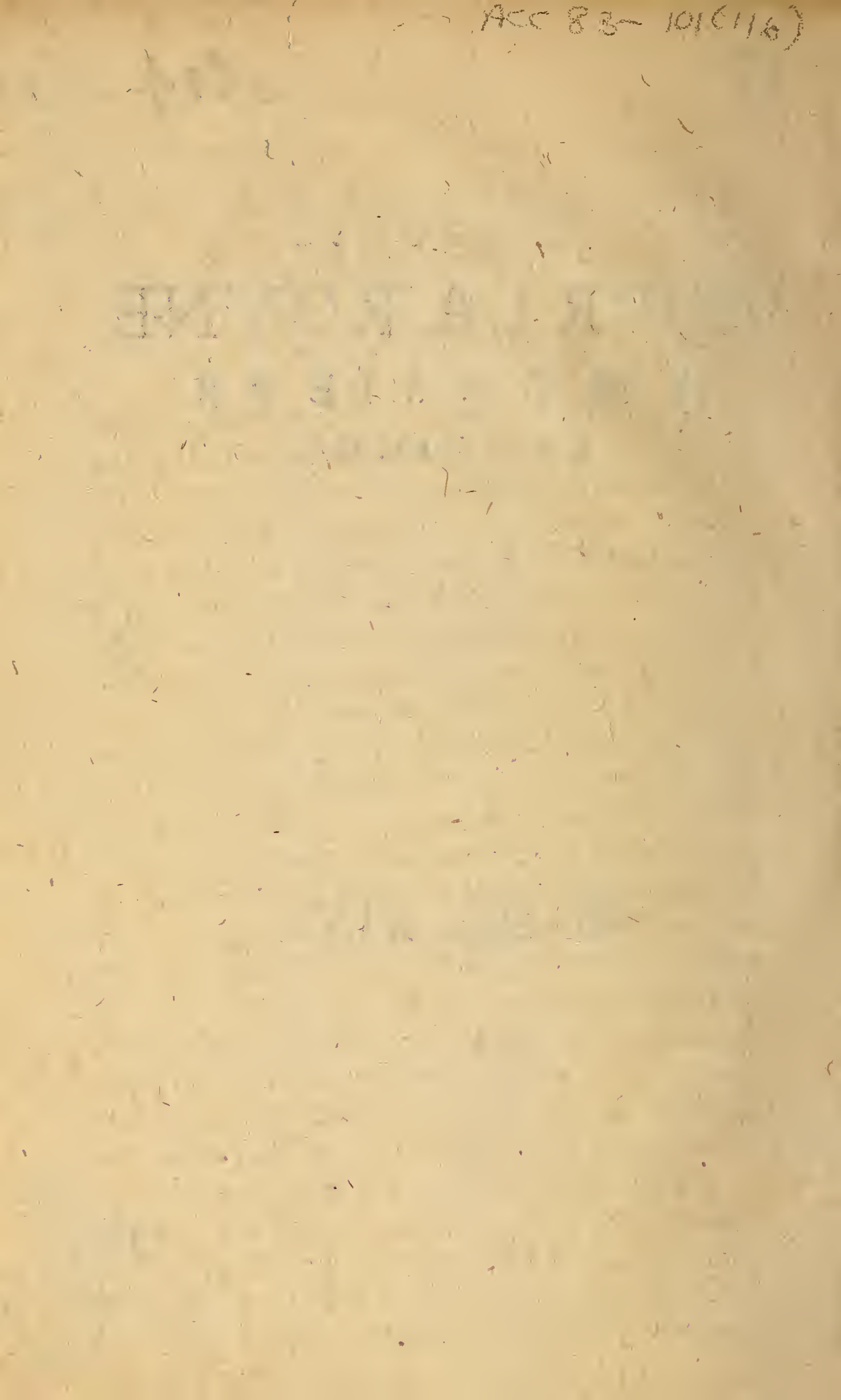
RESPONSE POVR LA ROYNE A MONSIEVR LE PRINCE.

M. DC. XIV.


Acc 83-101(116)

RESPONSE POVR LA Royne à Monſieur le Prince.

MON NEPVEV,

I'ay receu voſtre lettre, par laquelle i'ay eſté bien eſbahie, qu'incontinent apres vous eſtre departy en bonne intelligence d'auec moy, vous m'auez faict vne querelle, ſans que i'aye peu comprendre le ſubiect. Voſtre lettre porte au front, ce que depuis la memoire des hommes, ſemblables eſcripts ont touſiours porté, le ſoing du public, & l'obeyſſance au magiſtrat, c'eſt à dire, l'affection au ſeruice du Roy Monſieur mon fils. Ie l'ay, certes, touſiours creu ainſi: & ſi telle n'euſt eſté ma creance, ie me fuſſe gouuernée enuers vous tout autrement que ie n'ay faict. En quoy ſi i'ay eſté trompée, l'euenement le demonſtrera. De là vous tombez à parler de voſtre abſence de ce Royaume : & me ſemble qu'il n'eſtoit pas grand beſoin de rafraiſchir la memoire d'vn temps ſi triſte que ceſtuy-là. Vous dictes qu'apres voſtre retour vous auez conniué & paſſé ſoubs ſilence les deſordres qu'on a veu aſſez frequents en ce Royaume depuis la mort du feu Roy : ce que vous auez faict pour éuiter les troubles : dont il eſt aduenu que par la grace de Dieu, ma bonté, & voſtre patience la paix a duré quatre ans. Qui empeſche que vous ne continuez ceſte patience iuſques à

la maiorité du Roy ? qui vous émeut de rompre ? nous y touchons du bout du doigt : il n'y a plus que six mois, il ne se peut rien gaster entre cy & là : voulez vous faire naufrage au port? Quant aux desordres que vous auez veuz, ce dictes vous, si frequents en ce Royaume depuis quatre ans (car vous ne parlez pas de plus loing) ie vous prie, mon Nepueu, de m'apprendre, non pas vous, mais tous les plus vieux qui viuent encores à present, si loing que leur memoire se peut estendre au passé, quand est-ce qu'ils y ont veu de l'ordre depuis cinquante ans en ça ? quels nouueaux desordres y sont-ils suruenus durant ma regence, qui ne fussent point auparauant ? Car la continuation des desordres a plustost dormi du temps du feu Roy, que du tout cessé : Si plustost, comme vn cloud pousse l'autre, les plus grands n'ont faict oublier les moindres. Qu'ils disent quand est-ce qu'ils ont veu depuis cinquante ans que les Gouuernemens, que les places fortes (si le danger euident & instant n'a conseillé autre chose) ont esté donnez à d'autres qu'à des fauorits, & encores fauorits des fauorits, ou des fauorites? ou tantost pour de l'argent, ou tantost pour autres causes que la honte me deffend de dire: sans auoir esgard à la noblesse, merites ou valeur des personnes ? Quand est-ce qu'ils ont veu que les benefices ont esté conferez pour la pieté & religion ? les offices de iudicature pour la probité & suffisance ? Cela, cela n'est pas seulement effacé de vos registres, mais aussi de la memoire des hommes d'apresent. Quand est-ce que les offices militaires, voire celles de la

maison des Roys & des Roynes, & des enfans de France n'ont esté vendus? Quand est ce que l'on n'a vendu au plus offrant & dernier encherisseur la libre & arbitraire disposition des vies, des biens & de l'honneur de tous les habitans de ce Royaume, de quelque qualité qu'ils soyent? Car qui iuge les Princes, qui iuge toute la France, que ceux là qui ont le plus d'argent, pour achepter tels offices? Ils en ont vsé plus moderément le passé que non pas à present; ie le confesse, & que le prix en est venu à l'infiny: car la vanité & l'ambition n'a n'y terme ny borne. Le prix varie selon le temps: l'augmentation ou diminution duquel (car cela arriue à toutes denrees) n'a pas faict l'abus, mais la vendition, le libre & non limité commerce. Le pis est que de ce temps ceste orde, sale & vilaine marchandise, cest ord & vilain traffic, a esté authorisé, afin que nous ne peussions desmentir nostre lascheté & infamie, par Edict public, Edict que ie trouue aussi mauuais que vous. Mais qu'en puis-ie mais? Pourquoy reiettez-vous la faute sur moy qui n'y ay apporté que la tolerance, que le temps & la necessité ont extorquée & extorquent encore auiourd'huy de moy? Il seroit aisé à verifier qu'il n'y eut iamais moins de desordres depuis cinquante ans, que les quatre ans dont vous parlez. L'Eglise a-elle esté il y a long temps plus libre, plus asseurée, & plus releuée, le seruice diuin plus religieusement celebré, le peuple mieux & plus continuellement consolé & instruict? Les benefices ont-ils esté conferez à gens plus pieux & de meilleure vie? La iustice a elle esté plus ho-

noree, reſpectee & obeye? Ne ſçauez-vous pas bien qu'en la Pieté & Iuſtice conſiſte le gros de l'Eſtat? Cottez-moy vne ſeule ville, vne ſeule bourgade, vn ſeul chaſteau, vn ſeul Seigneur de nom & de marque qui ſe ſoit reuolté de ſon debuoir: & pourquoy eſt-ce? c'eſt (comme dit Tite Liue des villes d'Italie qui eſtoient touſiours demeurees en l'obeiſſance des Romains, encores qu'elles euſſent eſté fort ſollicitees par Annibal, qui eſtoit le plus fort en la campagne) pour ce qu'ils ont eſté touſiours commandez d'vn iuſte & moderé commandement. Ce langage eſt plein d'enuie, ie ne le continueray point d'auantage. Ne nous attribuons point, mon Nepueu, ne nous attribuons point, ny vous, ny moy, la louange de la conſeruation de la paix de ces quatre ans là. Laiſſons là ma bonté, ne parlons point de voſtre patience, elle eſt aſſez cogneuë: attribuons cela à Dieu ſeul, qui a reſpandu dans moy ſa grace, qui m'a aſſiſtee de bons & fideles conſeillers, que le feu Roy Monſeigneur m'a laiſſez: & a donné vne ferme reſolution au peuple en general, qui ayant gouſté la douceur de la paix, & ayant encores en la bouche l'amertume des troubles, n'a point voulu manger de la guerre. Et encor que l'humeur du peuple n'y fuſt nullement diſpoſee, ſi n'a-il pas fallu pour cela laiſſer d'y prendre vne grande & aſſiduelle garde: car toute multitude, comme la mer, eſt de ſoy-meſme immobile; ſelon les vents qui la pouſſent elle eſt calme ou eſmeüe. Il y auoit encores des chefs de parti d'vne & d'autre religion, (vous les cognoiſſez bien, mon Nepueu)

qui ne demandoient pas mieux, qu'à mener les mains : il y auoit des mal-contens plus que d'autres. C'est vne maxime, quand en vn Estat il y a plus de telles sortes de gens qui ayment choses nouuelles que d'autres, qu'il ne peut faillir d'y auoir du remuement, trouuans des chefs & l'occasion à propos. Les passages des Royaumes à nouueau successeur, & encores mineur, & partant foible, en fournissent assez. Mais il y a esté sagement & prudemment pourueu : on a contenté les mal-contens au moins mal, & à meilleur marché qu'on a peu : & les personnes qu'on a interessees, ce n'a pas esté à soy, comme vous dictes, mais à la paix & à l'Estat. Il n'y a rien, tant petit ait-il esté, où ie n'aye distribué mon soing & ma sollicitude. I'ay tousiours ouy, & me suis esloignee de toutes choses qui eussent mené à quelque alteration du repos de ce Royaume. C'est pourquoy tout aussi tost que ie fus declaree Regente, encores qu'il me vint bien en la pensee, & à ceux qui m'assistoient de leur fidele conseil, de conuoquer les Estats, toutesfois ie subsistay. Ie songeois à ce que le Renard respondit au Lion, qui luy demandoit pourquoy il ne l'estoit venu voir en sa maladie ; I'ay eu peur, dit-il, pource que i'ay veu tous les pas de ceux qui vous sont venus visiter, tirans droict vers vous, & n'en ay veu pas vn en arriere. Ie voyois que ces Estats n'auoient iamais tenu, qu'il ne s'en fust ensuiuy vne guerre ciuile : que de tout ce qui y auoit esté statué & ordonné, on n'en auoit iamais rien gardé ny obserué. A quoy il auoit tenu, la memoire en saignoit encores. Ie considerois que s'il y eust eu iamais lieu

de les conuoquer, c'estoit lors que le feu Roy Monseigneur vint à la couronne; & toutesfois qu'il ne l'auoit iamais fait, craignant (à mon iugement) pareils euenemens que les passez. Il eluda cela par vne assemblee qu'il fit à Roüen, pour contenter le peuple; mais ce n'estoient pas Estats. Ie discourois que les sages medecins ne baillent iamais medecine au fort de l'accez, & que bien souuent ils auancent plustost la santé par laisser le patient en repos, que de l'esmouuoir. Ie craignois, estrangere & Regente, (telle estoit la mere de sainct Loys) de faire quelque pas de clerc : car en l'Estat, comme en la guerre, il aduient bien souuent qu'il n'est pas permis de faillir deux fois. I'auois appris qu'en telle constitution d'affaires, où estoit le Royaume, il n'y auoit rien qui le peust sauuer & garantir des pernicieuses diuisions qui le menaçoient, que le commandement absolu de quelque personne que ce fust, qui portast creance, tant par sa qualité, que par decret public, qui ne fust reuoquee en doute : car ceste doute estoit diuision, qu'il falloit tirer à quartier & esuiter, comme le plus perilleux rocher qui fust en toute la coste. Principalement au commencement que les esprits n'estoient pas encores asseurez, & flottoient en incertitude, & ne sçauoient quel costé pancher, il ne falloit commettre qu'il fust remué aucune mention de contredict, en quelque assemblee publique que ce fust, à ce que le Parlement de Paris auoit sainctement & selon le droict de nature ordonné de moy. Autrement c'estoit rompre le consentement vniuersel de tout le peuple, & ouurir le pas à la sedition. En
tels

tels affaires la multitude des commandeurs n'est pas bonne; il n'y a que le commandement qui depend d'vn seul, qui puisse guarir & arrester la confusion. Fueilletez vos histoires, vous n'en trouuerez que trop d'exemples. Les seditions aduenues sous Charles V. & Charles VI. en font foy. Car la faute qu'ils firent, fut de permettre qu'on deliberast trop souuent & trop librement de leur pouuoir. La iuste & legitime eslection de ma personne, & la prudence auec vne grande moderation dont i'ay vsé, passant d'extrement par dessus toutes difficultez, & coupant chemin à la contradiction, a empesché semblables mal-heurs qui aduindrent lors, & beaucoup pires. Ayant pris le gouuerment du Royaume, ie me suis seruie de ceux à qui le feu Roy Monseigneur l'auoit creu & confié. I'ay coulé le temps, i'ay callé aux desordres inueterez & endurcis; non pas que ie n'eusse bonne volonté de les trancher, si i'eusse peu. Les abus en France s'y introduisent facilement, mais on ne les en chasse que mal-aysement, mesmement quand il y a ou des Grands, ou multitude de gens, qui y sont interessez. Ils estoient tournez en coustume, & de trop long temps enracinez; ie n'auois pas assez de puissance: si ie l'eusse voulu faire, i'eusse tout gasté, & tout mis en combustion: ou ie n'en eusse rapporté autre fruict, sinon que i'eusse faict paroistre les maux, ausquels nous n'estions pas essez forts pour resister. Ie me suis contentee de tenir les affaires en compromis, sans empirement, & en reseruer l'entiere decision au Roy Monsieur mon fils, quand il seroit maieur. Tous mes conseils, toutes mes pensees,

toutes mes actions, n'ont iamais tendu qu'à sauuer la barque, & la conduire au port de salut, c'est à dire, à la maiorité du Roy Monsieur mon fils, sans hazard, sans danger, sans peril, sans tempeste, sans orage, & sans naufrage ; & esquiuer tous escueils, tous bancs, tous rochers, pour rendre au Roy le vaisseau en mesme fret que ie l'auois pris, si en meilleur ie ne le pouuois. Dieu a beny & fortuné mes conseils iusques à present; si vous n'y apportez quelque infortune, ce que ie n'ay iamais attendu de vous. Toutesfois vous faictes paroistre par vostre lettre, que vous auez conceu de longue main vn grand mescontentement contre moy. D'où cela prouient ie ne sçay : car ie ne vous en ay point donné d'occasion. Vostre lettre est toute pleine de paroles choisies, telles que la mauuaise humeur, en laquelle vous estiez lors, vous a dictees, esquelles y a plus de vaine & affectee resonnance, que de sens & de substance. Elle est toute pleine d'inuectiue contre mon administration, contre les officiers de la Couronne, par l'aduis desquels le feu Roy Monseigneur m'a chargee de me gouuerner. Vous ne particularisez rien, vous ne nommez personne, vous ne circonstantiez aucune chose, ce sont inuectiues indefinies de choses generales, iettees à la trauerse pour faire trouuer mauuais ce que i'ay geré & administré : combien qu'en matiere d'accusation, il n'est pas permis de vaguer auec le danger de la reputation d'autruy. Oyez, François, oyez vn nouueau crime & auparauant non ouy : La Royne Regente & ceux qui la conseillent ont baillé les gouuernemens

& les places fortes à personnes indignes & incapables. Qui ne sçait que le plus digne & le plus capable, c'est celuy qui a le plus d'argent? Quelle dignité, quelle capacité est requise en telle sorte de gens, sinon la profession des armes & la fidelité ? Que ne dictes-vous combien il y en a vacqué ? & quels ? & à quelles gens on les a baillez ? Les prouinces en France sont grandes & abondantes en fortes & bonnes villes, & fort peuplees: ce sont autant de Royaumes. Les Gouuerneurs en chef de ces prouinces, qui sont encores auiourd'huy les mesmes qui estoient du temps du feu Roy Monseigneur, sont Princes & Seigneurs puissans. Le moyen de diminuer l'excessiue puissance de quelque Magistrat, qui pourroit à la longue tourner à abus, est la departir à plusieurs, & à temps. Ce dernier estoit du viuant de nos peres. Le departement est demeuré : car les Roys donnent des Lieutenans à ces Gouuerneurs, mettent des Capitaines particuliers aux villes & aux places fortes de la prouince. Les Gouuerneurs en chef les y veulent mettre, & les auoir à leur deuotion : de là vint tout le mal, & l'indignation contre moy & le conseil du Roy. Ne sçauez-vous pas bien que ces offices là sont venaux ? Ne sçauez-vous pas bien le party de la pluspart de tous les autres ? Car quant aux offices non subjects au party, il en a vacqué vn, & non plus, dont i'ay gratifié vn Gentilhomme des miens. Parlons, parlons, mon Nepueu, à cœur ouuert : leuons le masque. Ie suis estrangere de naissance, ie le confesse, mais de cœur & d'ame toute Françoise ; dequoy l'on ne peut douter, ayant nanty la France de si beaux &

de si precieux gages que mes enfans. Quand ie suis venue en France, i'ay amené quelques cinq ou six personnes, tant hommes que femmes, de mon pays, de mesme laict, de mesme langue, qui ont esté tousiours nourris & par moy & auec que moy. Il n'y a homme si aliené d'humanité, ny qui ait le cœur si dur & aceré, de trouuer mauuais que i'aye quelques domestiques de mon pays; que ie viue auec mes conpatriotes, qui ont humé, dés qu'ils ont salué la lumiere de ce monde, le mesme air que moy. O combien est douce à chacun la souuenance de son païs! Ayant ce bon heur & cest honneur d'estre mariee à vn grand & puissant Roy, (grand de valeur, d'esprit & de courage, s'il y en eut iamais,) quelle enuie y a-il, si pour rendre ma suitte plus digne & plus releuee, i'honore mes seruiteurs de quelque grade, qui moindre qui plus eminent, selon leurs qualitez : puis qu'auecque moy ils ont transferé toute leur affection, dont nature les obligeoit enuers leur pays, à cestuy-cy, & qu'ils n'en recognoissent plus d'autre? Bref du repos vniuersel, qui sous ma protection, a continué iusques icy, vous en voulez espraindre & tirer la guerre, & ne demandez que pretexte de l'esmouuoir. Guerre, guerre helas! ciuile, qui est pour acheuer de ruiner du tout ce pauure & miserable (tel le puis-ie bien dire) pauure & miserable Royaume, si Dieu, ou la mauuaise fortune des François le permet. Or vous recherchez mes actions iusques à cent mille pistoles pres, comme si i'estois veufue de quelque Financier ou de quelque Comptable : recherche pleine d'indignité, tant pour moy que

pour vous: & me ſemble n'auoir pas ſi peu merité de ceſt Eſtat, qu'il me faille rechercher pour de l'argent. Puis vous mettez encores en auant le renouuellement de certaines commiſſions pour faire leuées ſur le peuple, où vous auez vous meſmes opiné: & penſez par ce moyen l'attirer à vous, & m'oſtant de ſa bien-vueillance, vous y inſinuer en ma place. Mais ceux qui vous donnent ce conſeil, vous trompent. Ie ne m'amuſeray point à vous en dire les raiſons, qui ſont dedans les liures, & que l'experience a appris eſtre veritables. Seulement ie vous diray, qu'vn ſeul logis de vos genſdarmes, ſi Dieu vous oſte l'entendement iuſques là, que vouliez peſcher auec vn hameçon d'or, (ce que ie le prie de ne faire pas) affligeroit beaucoup plus le pauure peuplſt que tout cela. Vous faictes vn recueil, & vne enumeration de tout ce qui s'eſt paſſé au Conſeil du Roy Monſieur mon fils, voire la plus part par voſtre aduis, depuis ma Regence, & y donnez le fil tel qu'il vous plaiſt. Vous taſchez de me rendre odieuſe ſous le nom des officiers de la Couronne, qui ſçauent les ſecrets reſſorts de l'eſtat, deſquels ie me ſers en l'adminiſtration d'iceluy. Vous remuez toute pierre, pour les tirer en enuie, à laquelle leurs charges & fonctions, où ils ſont ordinairement employez, les expoſent aſſez; & adiouſtez de l'huile à la cheminee. Vous auez pris vn tel ombrage d'eux, que vous leur ietteriez volontiers le chat aux iambes. Ils ont blanchy & vieilly au ſeruice des Roys. Ils ſont nais vos ſeruiteurs: il vous ſeroit beaucoup plus ſeant de les offenſer que de les hayr: combien que d'offeſer vous le fai-

ſtes aſſez, & que vous ne deuſſiez faire ny l'vn, ny l'autre. Mon Nepueu il a pleu à Dieu me choiſir pour outil & inſtrument de ſa benediction ſur la France. Ceſte benediction a toute reſidé & reſide encores en ma perſonne. Ie vous prie, repreſentez vous deuant les yeux en voſtre entendement, que c'euſt eſté de ce pauure Royaume, lors que le feu Roy Monſeigneur fut tué, ſi le bon-heur qui accompagne la France, n'euſt voulu que ie m'y fuſſe trouuee. Il auoit laiſſé trois enfans maſles, dont le plus aagé, qui eſt auiourd'huy le Roy Monſieur mon fils, n'auoit que neuf ans. Vous eſtiez abſent, l'affaire preſſoit, & ne receuoit point de dilation. Et puis, quand vous y euſſiez eſté, il y euſt eu vn beau meſnage. Vous vous fuſſiez volontiers bien accordé auec vos Oncles, & autres Princes & Seigneurs, tous poinctez les vns contre les autres. Les anciennes querelles des maiſons, qui auoient eſté pour quelque temps aſſoupies, commençoient à ſe reſueiller. C'eſt choſe veritable ce que dit Iules Ceſar en ſes Commentaires, Que la Gaule eſt toute pleine de factions. Il y en a aux champs, il y en a aux villes, aux bourgs, aux villages, aux hameaux, aux aſſemblees publiques, aux Courts, voire à la chambre des Roys & des Princes: il n'y a compagnie où il n'y en ait, iuſques aux maiſons des particuliers & à leurs foyers. La multitude d'icelles les rend foibles, & peu nuyſibles. Au contraire l'on en peut tirer quelquesfois profit: car vn grand Eſtat reſſemble vne vouſte, qui tomberoit, ſi les pierres dont elle eſt compoſee, ne s'empeſchoient les vnes les autres. Mais les

discordes qui sont entre les Grands & puissans, entrainent ordinairement auec elles le reste de l'Estat. I'ay composé & appaisé tout cela, à l'aide & par le conseil de ceux que vous dictes les auoir nourries & fomentees. Croyez, croyez, mon Nepueu, que vous vous y fussiez trouué bien empesché: il vous eust bien fallu recourir, reblandir & implorer l'aide de ceux que vous blasmez tant maintenant. Vous ne vous en fussiez sceu passer. Le conseil est vne chose saincte & sacree, & ceux qui le donnent aussi. Mais vous dictes que vous vous estes tousiours bien apperceu que ces gens là me trompoient, qu'ils auoient des desseins particuliers pour regner parmi la confusion. C'est autre chose. I'ay bien tousiours creu, que ces gens là desquels vous entendez parler, estoient hommes nourris parmy le monde, & qu'ils desiroient s'y conseruer: & qui en doute? & qui doute qu'ils ne taschent de s'y aggrandir, & reculer ceux qui leur sont contraires? Cela a tousiours esté depuis que le monde est. Il en faudroit rebastir vn autre, si on vouloit oster cela: que dis-ie rebastir? mais refondre vn nouuelle nature: car cela est naturel à tous les hommes. En quoy toutesfois ie ne les veux soustenir, s'ils se sont voulus aider de moyens illicites, ou autres artifices pernicieux à l'Estat. Si ainsi est, que ne m'en auez-vous aduertie? Vrayement, mon Nepueu, vous vous faictes vn bel honneur, i'en rougis pour vous: Vous qui estes du sang de France, le plus genereux qui soit au monde, auoir supprimé si long temps la verité à vostre Roy, à la Roine Regente sa mere, en leur conseil, où vous estiez tous les iours; la verité, dis-ie,

que le debuoir & magnanimité de vostre courage vous obligeoit de dire & reueler, voire au peril de vostre vie; puis qu'il y alloit de chose tant importante, comme vous dictes, que de l'entier bouleuersement de cest Estat. Les estrangers ne croiront cela que malaisement; ou s'ils le croyent, ce sera aux despens de vostre reputation. Ne croyez rien de sinistre, ô Estrangers, ny vous, ô Posterité, de mon Nepueu: car il n'entra iamais rien dans son ame braue & genereuse qui puisse tacher sa qualité. Non non, mon Nepueu, ne reiettez point toutes ces fautes, que vous pretendez auoir esté commises au maniement des affaires, sur ceux dont vous dictes que ie suis preoccupee. Cessez de battre le chien deuant le lyon. Vous les auez toutes comptees exactement par vostre lettre: vous n'y auez rien oublié. Tout ce que vous m'obiectez, que dis-ie, vous m'obiectez? à moy, non, mais au conseil du Roy, où vous auez tousiours presidé en mon absence, ce sont choses friuolles, & prouenants de la sinistre interpretation que vous y apportez. Ie les ay toutes considerees, ie les recognois. C'est moy qui les ay commises, si faute y a; ce que toutes ames espurees de passion, quand on entendra comme le tout s'est passé, n'estimeront iamais. Ne vous en prenez à personne qu'à moy: ie n'ay point esté seduicte: ma facilité n'a point esté circonuenue: ie n'ay rien faict que par meur conseil & deliberation, où vous auez mesmes esté present & consenti. I'ay faict du mieux que i'ay peu; encores que vous tiriez tout en mauuaise part, comme vn mauuais estomach

conuertit

conuertir toutes les plus delicates viandes en mauuais suc. Mais ie ne suis pas deliberee d'en contester auec vous d'auantage. Les conseils de tous les autres hommes s'arrestent à l'vtile : ceux des Roys ne visent qu'à la grandeur & reputation. Ce seroit trop rabaisser la Majesté du Roy Monsieur mon fils, lequel ie represente, qui n'est tenu de rendre compte à personne de ses actions qu'à Dieu seul, si ie vous tenois raison de tout ce que i'ay manié. C'est à luy à qui Dieu a donné la puissance de commander. Il ne vous est resté, non plus qu'à tous ses autres subjects, que la gloire d'obeyr. Et puis estimez-vous qu'il faille ainsi diuulguer les secrets d'vn Estat? Il y a en vn grand Estat, comme en la guerre, beaucoup de choses vaines, qu'il n'est pas besoin que tout le monde sçache; & bien souuent il se soustient plustost par opinion, & reputation, que par sa propre force. Quand on vous voit auec telle vehemence, qu'il n'est possible de plus grande, porté contre ceux qui me conseillent, ne craignez vous point que l'on vous objecte le traicté des loups auec les brebis? N'entendez vous point bruire parmy la basse-court du Louure, que ceux de vostre suitte murmurent que ces officiers que vous blasmez tant, ont assez commodé leurs affaires, & qu'il est temps qu'ils leur quittent la place pour establir les leurs à leur tour? Ie vous diray vne histoire. En la ville de Capoüe en Italie les Senateurs estoient riches & puissans: Le peuple par enuie, qui luy est naturelle & ordinaire contre telle sorte de gens, leur vouloit mal de mort. Pacuuius estoit chef du peuple, homme sage & prudent, qui cognoissoit que

ces Senateurs estoient fort gens de bien, & trauaillez d'enuie: car le peuple les hayssoit, & ne sçauoit dire pourquoy. Vn iour, ainsi que tous les Senateurs estoient assemblez au Palais, Pacuuius leur fist entendre la mal-vueillance du peuple, le danger de leur vie, auquel ils estoient: que s'ils le vouloient laisser faire, il les en garantiroit. Apres qu'ils se furent resignez du tout à sa volonté, il les enferma dans le Palais, où ils tenoient le conseil; & s'en vint au peuple, & leur dist, que desirant auancer leurs desseins, il s'estoit saisi des Senateurs, & les tenoit prisonniers; que leurs ennemis estoient en leur puissance, pour en disposer comme bon leur sembleroit; mais qu'il ne falloit pas tant flatter ny complaire à son appetit de vengeance, qu'on ne regardast à son vtilité: Que la ville ne pouuoit demeurer sans conseil public, qui estoit ces Senateurs; que deuant que les faire mourir, il en falloit eslire d'autres en leur place. Le peuple trouua cela bon. Le lendemain le peuple fut assemblé, pour proceder par la pluralité de voix à l'election des Senateurs, à mesure qu'ils les feroient mourir. On fit venir le premier, il fut question d'en eslire vn autre en son lieu: ils commencerent tous à se regarder l'vn l'autre. En fin il s'en trouua vn plus hardy que les autres, qui en nomma vn. Ils s'escrierent tous, les vns qu'ils ne le cognoissoient point, les autres que c'estoit vn meschant, qu'il auoit faict cecy, qu'il auoit faict cela. On vint au second, & puis au troisiesme; iamais ils ne se peurent accorder d'aucun: tellement qu'ils descendirent en ceste resolution, de se tenir à ce qu'ils auoient, & que le mal le

plus cogneu eſtoit le moins mauuais & le plus tolerable. Tournez voſtre veuë de tous coſtez; iettez vos yeux par tous les endroicts de la France: vous & moy ſerions bien empeſchez, ſ'il nous en falloit mettre d'autres en la place de ceux que vous blaſmez tant. La France eſt plus deſgarnie, eſt plus ſterile de telle ſorte de gens, c'eſt à dire, de conſeil, & entendus en l'Eſtat, qu'elle ne fut iamais. Quant à ce que vous vous plaignez de ce que i'ay eu volonté d'arreſter les Ducs de Boüillon & de Longueuille, & que i'ay donné gardes au Duc de Vendoſme; vous vous plaignez bien à tort & de ſaine teſte. Enquerez vous des Theologiens & Iureconſultes, voire de vous-meſmes, ce que les loix diuines & humaines permettent de faire de ceux qui ſont trouuez en deſſein de ſ'aſſembler, pour meſler leurs deliberations contre le repos de leur pays: & vous ſerez certainement eſclaircy, qu'il y a plus de ſujet de m'accuſer de trop de douceur que de rigueur, qui ay bouché les yeux à ce que ie voyois deuant moy, & faict ſemblant de ne le point voir, ſous eſperance, en laquelle ie ſuis encores, que vous retourneriez tous à de plus ſains & ſages conſeils. La fortune fournit aux Roys & aux Princes, dés qu'ils naiſſent en ce monde, toutes autres choſes à ſouhait & abondance: vne ſeule leur defaut, à l'acquiſition de laquelle ils doiuent aſſiduellement ſ'employer & trauailler, & en eſtre inſatiables; la bonne reputation & heureuſe memoire de leur nom. Que dira l'Italie, que dira l'Allemagne, que dira l'Angleterre, que dira l'Eſpagne, que diront tous les eſtrangers, que dira la poſterité, quand ils liront

voſtre lettre, que pour des cauſes ſi friuoles vous auez (Dieu deſtourne ce malheur de voſtre teſte, & de celle des François) vous auez, dis-je, mon Nepueu, rompu la paix de voſtre pays, Paix vniuerſellement embraſſee & gardee par tous les gens de bien, & telle que quand les affaires iroient pis mille fois que vous ne dictes, la condition en ſeroit encor plus tolerable, que d'vne guerre ciuile? Que diront-ils, de ce que vous auez abandonné, pour des opinions erronees, qu'on vous a miſes en l'eſprit, voſtre Roy, lors qu'il auoit plus de beſoin de voſtre conduite & addreſſe, qu'il eſtoit preſt de paſſer à majorité, au paſſage de laquelle il ſuruient ordinairement diuers mouuemens à la ieuneſſe, dignes du ſoing, aſſiſtance & vigilance des plus proches, fidelles, & ſpeciaux parens & ſeruiteurs, comme vous eſtes? Mais ſur tout que vous diroit voſtre pays, s'il pouuoit parler? Il vous diroit que vous prinſſiez exemple ſur ceux qui ont faict cy-deuãt ſemblables entrepriſes, & ſur ce qui leur en eſt aduenu. Exemple qu'il ne vous faut point aller chercher bien loin: car il eſt chez-vous. Que voulez-vous faire? voulez-vous porter force & violence à voſtre pays? voulez-vous leuer l'enſeigne & faire party d'impunité d'oppreſſe, vexation & ſaccagemens d'hommes & de biens? violement de femmes & de filles? & de toutes les miſeres que les guerres ciuiles, dont nous ne faiſons que ſortir, ameinent auecques ſoy? Voulez vous remplir voſtre pays, de ſang, de meurtres, de carnage & de deſolation? Voulez-vous fourrer le couſteau dans le ventre de voſtre patrie voſtre

mere? Ce ieune Prince semble s'esmouuoir; ie ne le veux pas presser d'auantage. Vous estes, mon Nepueu, du sang de France; sang que toute la Chrestienté, voire tout le monde honore, specialement ceux de ma maison. Escoutez ce que ie vous diray. Le Roy Charles VII. ayant reconquis le Royaume sur les Anglois par la valeur & proüesse de sa noblesse, estoit tout possedé par elle, dont les principaux estoient officiers, que vous appellez, de la Couronne, qui le tenoient en subiection. Loys XI. son fils luy succeda, qui ne cognoissoit point ces gens là, & n'en tenoit compte, faisoit les affaires sans les y appeller, & sans prendre leur aduis. Il tenoit l'ancienne maxime du Royaume, que les armes & la force deuoient estre par deuers la noblesse, pour en vser là où, & comme elle seroit par luy commandee, sans qu'elle se meslast d'autre chose: tout l'ordre, toute l'administration de la police, de la iustice, le maniement des richesses publiques, tout le conseil, par deuers l'Eglise & le tiers Estat: Pource que la force destituee de conseil ne peut rien; & le conseil sans execution, qui ne peut estre sans la force, demeure vain, inutile & sans effect. Eux qui auoient esté en grande authorité, & qui se persuadoient qu'estants officiers de la Couronne, (ce mot est specieux & emplit la bouche) ceste authorité leur apartenoit de leur droict, se fascherent se voyans desdaignez. Le Comte de Charolois) son pere le bon Duc de Bourgongne Philippe, qui mit les Anglois en France, & les en fit sortir, viuoit encores) touché de quelque ressentiment d'ingratitude, & offensé du Roy,

qui auoit esté honorablement receu & entretenu en sa maison, pendant la disgrace de son pere: les Ducs d'Aquitaine, frere, & de Bretaigne, vassal de sa Majesté, ioignirent leur mescontentement auec celuy des autres nobles & officiers de la Couronne, & leuerent la guerre, qu'on appelle du mesme nom que celle que vous voulez esmouuoir, du Bien public. Ceste esmeute vint iusques là, qu'ils liurerent bataille au Roy, que lon appelle la Bataille de Montlehery. Apres ceste bataille le Comte de Charolois estoit en vne fenestre de son logement, & le Duc d'Aquitaine auec luy, en la compagnie de plusieurs autres tant Seigneurs que Gentils-hommes. L'Aquitanois frere du Roy voyant passer tant de corps morts, tant de blessez, de pitié qu'il en eut, les larmes luy vindrent aux yeux, s'escriant, qu'il estoit bien miserable d'estre cause d'vne si grande effusion de sang. Le sens des yeux est plus croyable & plus sensible que celuy des aureilles. N'attendez pas, mon Nepueu, que l'object arrache ceste pitié de vous : preuenez-la : rendez la paix asseuree par l'obeyssance deuë par vn bon subjet & parent à son Roy. Venez, venez, mon Nepueu, venez vous reioindre au corps de l'Estat, duquel apres le chef vous estes le second membre. Quittez ces precipitez & deplorables conseils. Le commencement en est ordinairement agreable, la procedure fascheuse, l'euenemẽt triste. Vostre loüange est assise en lieu haut & eminent: elle est esclairee de tout le monde. Toute la France iette les yeux dessus, toute l'Europe la regarde. Faictes choses dignes & qui respondent à ceste attente. Gardez vous de la soüiller d'aucun sinistre depor-

tement. Ceux qui ſont nais pour auoir vn grand nom, comme vous, ou bon ou mauuais, doiuent bien prendre garde à ſoy. Venez reuoir voſtre Roy, venez vous ietter à ſes pieds, rapportez-luy la paix que vous auez emportee. Venez ſacrifier à voſtre païs voſtre vie que vous luy deuez. N'appellez pas au conſeil de vos penſees, ny le deſpit procedant de deſdaing & meſpris, (car ceux d'où vous croyez qu'il procede n'y oſeroient auoir penſé, & ne ſont pas dignes de voſtre cholere;) ny la deffiance, car quel ſubject auez vous d'en venir là? Ie vous deſire, ie vous eſtime, ie vous ay cher, & le Roy Monſieur mon fils pareillement. Vous ne nous auez iamais donné occaſion de faire le contraire. Le Comte de Champaigne braue & vaillant Prince & les Seigneurs de France eurent deſpit de ce que le Roy S. Loys, d'où voſtre illuſtre maiſon eſt deſcenduë, mineur & en bas aage, eſtoit en la tutelle de ſa mere, & qu'elle eſtoit Regente, qui gouuernoit ſans les faire participans du gouuernement. C'eſt vne ialouſie qui n'eſt pas d'auiourd'huy. Ils s'aſſemblerẽt & pourſuiuirent le ieune Roy, pour s'en ſaiſir, depuis Montlehery iuſques à Paris: les Pariſiens vindrẽt à la reſcouſſe, qui le remenerent à ſauueté dedans leur ville. Cela n'empeſcha pas qu'ils ne fuſſent depuis bons amis, qu'il ne ſe fiaſt au Roy, & le Roy à luy. Ce petit meſcontentement que vous auez pris, ſera vn plus ferme renoüement de l'obeyſſance & ſeruice, dont Dieu & nature oblige enuers ſa Majeſté. Apres ſon frere vous eſtes ſon ſeul ſouſtien, vous eſtes ſon ſeul ſupport, ſon eſperance, & celle de toute la France. Ne gaſtez point tant de belle monſtre que

Dieu a faict pousser en vostre personne, par quelque triste gelee, ou plustost par quelque chaleur inconsideree & precipitee. Gaignons, gaignons le port, mon Nepueu. Toutes choses sont entieres. Le Roy est tantost maieur: il luy faut bailler le gouuernement & de sa personne, & de son bien, non blessé, non interessé, son bien pacifique & non troublé. C'est à ceste heure qu'il faut tenir les Estats, c'est le temps opportun. Vostre requeste est tres-iuste, vostre intention tres-loüable. Il ne falloit pas pour cela sonner l'allarme par toute la France, esmouuoir les peuples; il ne falloit pas abandonner le timon, il ne falloit pas quitter le Roy Monsieur mon fils; il ne falloit pas, quelques cinq ou six Princes que vous estes, associer vos conseils & mescontentemens particuliers pour rompre la paix vniuerselle de toute la France, voire de toute la Chrestienté. Tenons, tenons ces Estats, mon Nepueu. Là ie iureray hardiment, & feray serment deuant Dieu, deuant tous les François, deuant tous les Princes Chrestiens, deuant toute l'Europe, non pas tel que Ciceron, homme vain, fit deuant le peuple Romain, sortant de son Consulat, qu'il auoit sauué la Republique, mais que i'ay entretenu & conserué la paix: en la conseruation de laquelle, si le salut du Royaume cõsistoit ou non, ie le laisse à iuger à vn chacun. I'ay achepté ceste paix à quelque prix que ce fust. Toutes mes prodigalitez, que vous me reprochez tant, sont allees là: qu'on dise tout ce que lon voudra. Si la malignité de ce siecle m'enuie ce los, ce sera ingratitude: & l'esperance me cõsole que la posterité en iugera tout autremẽt. Il me souuient de ce que l'Em-

pereur

pereur Iulian reproche à l'Empereur Alexandre Seuere, qu'il auoit mieux aimé bailler ses richesses à sa mere, femme auare, pour en thesauriser, que les departir à ses amis, d'où vint la ruine de son fils. Ie n'en ay pas faict de mesme: ie n'en ay pas faict mon profict, ie n'en suis pas enrichie. Quand ie n'aurois point esté femme d'vn grand & puissant Roy, comme i'ay esté, Dieu m'a faict naistre d'vne maison assez grande, riche & magnifique, pour m'en passer. L'or non pas de la France, mais de tout le monde, est moindre que mon courage. Si parmy si grande quantité de grain, que i'ay semé pour moissonner la paix, il y en a quelqu'vn qui est mal escheu, qui a esté perdu, qui a esté gasté, qui a esté follement despendu, le reste n'a pas laissé d'estre publiquement vtile. Mes liberalitez n'ont point ressemblé les figues, qui naissent és hautes montagnes & precipices, qu'il n'y a que les milans, vaultours, corbeaux, & autres oyseaux de proye, qui en puissent approcher, & qui les mangent. Ma beneficence a esté respandue par tout, pour le bien de l'vniuerselle tranquillité de la France. Mais ie voy par vostre lettre que vous entrez en quelque doute, en quelque soupçon de ce que le Roy Monsieur mon fils arme: arme, dis-ie, comme les Roys ses predecesseurs ont accoustumé d'armer en pleine paix. La deffiance du subject contre son Roy est desobeyssance; qui consulte s'il doibt obeyr, ceste consultation est rebellion. Il ne faut pas accoustumer les Roys à craindre leurs subjects, ny les subjects à se desfier de leurs Roys: c'est la dissolution de la monarchie, c'est le plus grand malheur qui sçauroit aduenir pour les vns & pour

ſes autres. Vous auez tort: mon Nepueu, vous auez tort de penſer que ceſte febue ſe forge contre voſtre teſte. Ces armes ſont pour l'aſſeurance des bons, & terreur des meſchans, qui voudront troubler, qui voudront violer les loix & la paix publique de leur pays. Ces armes ſont pour faire teſte à nos voiſins, qui voudroient buſquer quelque fortune contre nous. Car perſonne ne vous en veut: & il ne faut pas que vous vous couuriez du pretexte de voſtre deffenſe pour prendre les armes. Ce n'eſt pas à vous à qui Dieu a donné le droict de glaiue: c'eſt au Roy. Si vous le voulez vſurper ſous quelque pretexte que ce ſoit, vous faictes choſe iniuſte, & ne vous en peut que mal venir. Ce n'eſt pas à vous de vous deffendre contre voſtre Roy, à la volonté & ordonnance duquel, quelle qu'elle ſoit, la Loy de Dieu, ne vous permet de reſiſter, quand meſmes il vous voudroit opprimer & courir ſus: à quoy il n'a iamais penſé. Et puis il faut reformer l'Eſtat. Se fit-il iamais reformation ſans armes? & qui doibt auoir ces armes, que le Souuerain magiſtrat, ſous la protection duquel tous ſes ſujects viuent? Sa vigilance fait le guet pendant qu'ils dorment, ſon trauail deffend leur repos, ſon induſtrie leur aiſe, ſon occupation le loiſir de tous. Si les Eſtats ſupplient le Roy de donner les Gouuernemens à temps, s'ils remonſtrent que les grandes puiſſances, qui ont les armes en la main, bien que ſoubs le nom du Roy, fortifiees de bonnes villes & fortes pour retraicte, continuees des peres aux enfans, & encores eſleuez en de grandes charges & dignitez hereditaires affoibliſſant l'eſtat monarchique, comment y

pourra-il donner ordre & reglement, & l'executer ſans force? C'eſt la verité que les Princes & Seigneurs, à qui auiourd'huy ces honneurs ſont departis, & ceſte genereuſe nobleſſe Françoiſe, aimeroit mieux mourir, que de ſouffrir aucune diminution de la majeſté de l'eſtat Royal. Le ſouffririez-vous, ô nobleſſe Françoiſe, qui auez tant priſé & honoré ce grand Henry ſon pere? voudriez-vous endurer que le fils fuſt reduict en ordre? le fils, la race de tant de Roys? Mais les temps & les humeurs changent, & le preſent n'eſt pas bien ſouuent pleige aſſeuré & caution ſoluable de l'aduenir, ny les peres des enfans. Vous y auez intereſt, mon Nepueu, plus que pas vn de ceux qui ſont auecques vous: leſquels, quoy que vous diſiez, ne ſont nullement intereſſez à la foibleſſe de la Royauté, ains par icelle croiſſent & s'authoriſent: car autant qu'ils en oſtent au Roy, autant il leur en accroiſt. Tout ainſi que le corps humain qui eſt composé de quatre humeurs, s'il y en a quelqu'vne qui abonde plus que les autres, eſt malade & indiſposé: ainſi quand quelqu'vn des Eſtats, qui font le corps de quelque Royaume ou republique, deuient de beaucoup plus fort & plus puiſſant que les autres, il y a danger de ſubuerſion & changement. Mais l'excez de la part de la Nobleſſe eſt plus dangereux que nul autre. Vous parlez auſſi de l'Egliſe, & vous plaignez de ce que les Eccleſiaſtiques n'ont point rang honorable au conſeil du Roy. Quand eſt-ce qu'ils en ont eu autre que celuy qu'ils ont? Ce n'eſt pas là, ce n'eſt pas là où ils ſe doiuent aimer. On n'y parle que d'euocation, de leuees

de deniers, d'imposts, de tailles, de gabelles, de partis, de doüane, de fermes, d'aides, & autre mesnagerie, à laquelle la necessité nous a aiguisé l'esprit, & peut-estre trop. Qu'a de commun l'Euangile & les saincts Peres, qu'a de commun l'Euesque auecque tout cela? Les Euesques n'ont-ils pas de toute ancienneté leur rang & seance aux Parlemens? rangs qui sont les vrais, anciens & legitimes rangs du Royaume, dont ils se doiuent contenter: car ceux du Conseil sont nouueaux, extraordinaires, & qui ne valent que là. Les Roys font valoir les hommes, comme des jettons, à leur volonté. Les rangs des Loix sont stables, immobiles, ordinaires, & qui ne changent point. Les Canons defendent aux Ecclesiastiques de se mesler des negoces seculiers. Toutes les loix & reformations qui ont esté en la Chrestienté, les obligent à resider aux lieux de leurs charges. Là ils doiuent paistre leurs oüailles, instruire les peuples en la vraye doctrine de Christ, les edifier par predications & bonnes œuures, auoir soing des pauures, consoler les affligez, estre soigneux de l'institution de la ieunesse, & exercer les œuures de charité, qui leur est tant recommandée, & à toutes personnes par les sainctes lettres. Ce n'est pas à la suite des Roys, ce n'est pas à la Cour où s'apprend l'exercice de ceste charité, où s'apprend la vertu, où s'apprend la pieté, où s'apprend la probité, où s'apprend le mespris des honneurs mondaines, où s'apprend la douceur, la modestie, la continence: ce n'est pas l'eschole où les sainctes lettres, ny les autres s'enseignent. Il faut, il faut que chaque Euesque reside en son diocese, & qu'il ne vague point tantost

çà tantoſt là : qu'il embraſſe d'vne amour vraye-
ment paternelle le troupeau, dont la garde luy a
eſté commiſe. Il me ſouuient à ce propos de ce
bon Eueſque de Verdun, nommé Deſiré ou
Didier : il eſtoit riche de ſon patrimoine ; mais le
Roy Theodoric, vn de vos Roys de la premiere
race, l'en auoit ſpolié. Les habitans de Verdun
ayans eſté longuement affligez de peſte & de fa-
mine, eſtoient reduicts à vne extreme pauureté.
Ce bon Eueſque eſtoit aymé d'vn autre de vos
Roys, nommé Theodebert, de la meſme race:
duquel il emprunta à intereſt ſept mille eſcus,
leſquels il diſtribua à ces pauures habitans, qui ſe
voyant de l'argent deuant eux, s'employerent au
traffic & à la marchandiſe: de maniere qu'en peu
de temps ils ſe releuerent de leur pauureté, & de-
uindrent aiſez & commodes. Vous dictes auſſi,
qu'il n'y a plus d'Eueſques; auſquels on com-
mette des ambaſſades. Ha ! mon Nepueu, mon
Nepueu, ce n'eſt pas à eux ny autres perſonnes
de religion d'eſtre enuoyez en ambaſſade aux
Princes ſeculiers, ſi ce n'eſt comme les mede-
cins aux malades : mais d'enuoyer ambaſſades
de leur part, là haut au Ciel, leurs ſouſpirs, leurs
gemiſſemens, leurs larmes, leurs penitences, leurs
ieuſnes, leurs aumoſnes, leurs prieres, leurs orai-
ſons, pour impetrer pardon des pechez des
peuples, pour appaiſer l'ire de Dieu ; qui eſt bien
enflammee contre nous tous, ſpecialement con-
tre toute la France. Les Roys & Potentats nos
voiſins nous en enuoyent bien de ceſte qualité.
Nommez m'en vn, ie vous prie ? Vous auez
bien enuie de quereller, & vous ne ſçauez trou-
uer ſur quoy. Car quant aux mariages d'Eſpa-

gne, toutes choses sont encores entieres, & dependent de la volonté du Roy Monsieur mon fils, quand il iouyra de ses droicts, quand il sera en aage, ce sera à luy d'en faire & disposer comme bon luy semblera. Ce que i'en ay faict, ie l'ay faict pensant bien faire. Sur la fin de vostre lettre vous parlez du tiers Estat, sous lequel la Iustice est comprise. Y a-il rien en tout le corps du Royaume si depraué & si corrompu, & où il y ait plus à reformer? car la Iustice est l'ame donnant vie & estre à toute societé, & à toutes assemblees legitimes d'hommes respirans & viuans en mesmes loix, mœurs & religion, sous vn mesme Prince, ou autre espece de gouuernement. O que la France auroit bon besoin d'vn Aratus qui trouuast vn Ptolomee, pour rembourser tant d'Officiers inutiles, qui ont esté creez depuis cinquante ans en ça, qui mangent le Roy & le peuple! Que dis-ie, d'vn Aratus & d'vn Ptolomee? mais d'vn Hercule Gaulois, pour combattre ces deux execrables monstres, les pestes non seulement de la Iustice, mais aussi de tous Estats, l'Ambition & l'Auarice: que la plus part de vos loix & ordonnances tres pernicieuses fauorisent, & le public en tire profit. Cet Hercule sera, s'il plaist à Dieu, le Roy Monsieur mon fils, qui en sa plus tendre ieunesse à tousiours mõstré & monstre de plus en plus, que Dieu a versé à pleines mains sa benediction sur sa teste, haïssant le vice & aimant le bien. Le Roy, fils de ce grand Henry, le Roy Monsieur mon fils, dans l'ame duquel on voit à veuë d'œil bouter & fleurir d'heure en heure l'amour de la pieté, de la iustice, auec vn zele & ardeur incroyable de restablir la religion, la paix, le repos, la foy, l'or-

dre & la droicture. Croissez, ô ma chere teste! croissez, ô mon cher fils! croissez, ô mon Roy! & auec vous croissent aussi les belles parties qui poussent en vous. Mais ie passe les bornes d'vne simple lettre: la vostre, mon Nepueu, m'a emportee iusques là: & me conuie encores pour la fin, faire à Dieu, de tres-grande affection, la priere du Prophete Ieremie,

Cousteau trenchant de Dieu; rentre dedans ta guaine:
Refroidis-toy, sois coy, & plus ne te demeine.
Pense sur nous, bon Dieu, des pensees de paix,
Et nous innoquerons ton Nom sainct à iamais.

FIN.